



Programme de formation

<http://www.adrconsult.fr>

Intitulé de l'action : **Formation ADR selon Chapitre 1.3 en vigueur**

*REGLEMENTATION DU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Formation intra-entreprise*

Objectif :

- Connaître les risques présentés par les marchandises dangereuses
- Maîtriser les informations et les exigences réglementaires
- Appliquer correctement la réglementation des transports par voies terrestres
- Maîtriser les pratiques internes de l'entreprise de l'activité transport marchandises dangereuses

Public visé : Personnel intervenant dans le transport de marchandises dangereuses

Préquis formation : Tout public

Programme :

- Tour de table - Présentations mutuelles
- Généralités sur la réglementation du transport des Matières Dangereuses
- Application des règlements : ADR et Arrêté français
- Connaissance des Matières Dangereuses
 - Origine, nature et famille de produits
 - Caractéristiques et dangers présentés par les produits (inflammabilité, toxicité, corrosivité)
 - Critères d'inclusion de classes pour la classification ADR
- Transport des produits conditionnés
- Conditionnement et emballage, suremballage
- Marquage des emballages
- Etiquetage des colis
- Signalisation du véhicule
- Transport des produits en vrac et citerne
- Codification et compatibilité des citernes
- Homologation des citernes
- Placardage et signalisation du véhicule
- Conditions d'exemption totale ou partielle
- Seuil du 3.4.6,
- Seuil du 1.1.3.6 et Règle des 1000 points
- Manutention et chargement
- Interdictions de chargement en commun
- Calage et arrimage
- Documents réglementaires
- Document de transport des matières dangereuses (= DTMD)
- Consignes de sécurité
- Certificat de formation du conducteur
- Check-List de contrôle
- Prévention des risques et récurrence
- Intervention en cas d'accident
- Rapport d'accident & rapport d'évènement
- Questions diverses & Synthèse de formation
- Vérification des connaissances QCM d'évaluation des acquis

Moyens pédagogiques:

- Diaporama powerpoint, PaperBoard, Échanges et cas pratiques
- Livret de formation
- Évaluation de la formation
- Attestation de formation



Programme de formation

<http://www.adrconsult.fr>

Intitulé de l'action : **Formation ADR selon Chapitre 1.3 en vigueur**

REGLEMENTATION DU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Formation intra-entreprise

Durée : 03:30:00 heure(s) par jour sur 1 jour(s) soit un total d'heures de 3:30

Formateur : Mme Anne TETE, Conseiller à la sécurité pour le Transport des Marchandises Dangereuses par Route, voies maritimes et fluviales, air et rail pour les classes 2 à 9 sauf 7

Entreprise signataire de la convention de formation :

Référent de l'entreprise chargé de la relation à la formation :

Date, Horaires et Lieu de formation :

Accessibilité au lieu de formation :

Au regard de la loi Handicap du 11 février 2005, l'accessibilité repose sur la capacité que détient une entreprise à accueillir tous ses usagers, qu'ils soient employés, prestataires ou clients. Toute personne doit être en mesure de circuler facilement aux abords, comme à l'intérieur de l'entreprise. Et ce, quel que soit le type de handicap.

Fait en 2 exemplaires, le

ADRCONSULT

Mme Anne TETE, Conseiller à la Sécurité